

JEU CONCOURS « Sunsail x FFVoile »

Dans le cadre du partenariat entre Sunsail et la FFVoile, Sunsail offre la possibilité aux licenciés de la FFVoile ayant participé au jeu concours de gagner un bon d'achat de location de bateau(x) réservé à la Méditerranée d'une valeur allant jusqu'à 5 000 €.

Le prix doit être réservé, sous réserve de disponibilité, pour un départ entre le 4 avril 2026 et le 17 mai 2026 où entre le 1^{er} et le 31 octobre 2026.

En participant au jeu concours, le participant reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales détaillées ci-dessous.

Conditions générales du jeu concours :

Le participant veille à lire attentivement ces conditions avant de participer au jeu concours. En s'inscrivant, le participant indique qu'il accepte ces conditions et qu'il accepte d'être lié par elles.

1. Coordonnées de l'organisateur : Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon 75015 PARIS.

2. Admissibilité : Ce concours est ouvert à toute personne âgée de dix-huit (18) ans ou plus, résidant en France. Les participants doivent être en possession d'une Licence Club FFVoile 2025 à jour. L'organisateur se réserve le droit de demander une preuve d'âge et/ou de résidence ou d'admissibilité et/ou de Licence Club FFVoile 2025 à jour. *Les employés et la famille immédiate (définis comme les parents, les enfants, les frères et sœurs, le conjoint et les partenaires de vie) de l'organisateur et de Mariner Travel S.A.R.L ou des sociétés affiliées, filiales, agences de publicité ou de promotion de ce dernier ne sont pas autorisés à participer à ce concours.*

3. Comment participer : Pour participer au concours, le participant doit voter pour le Marin de l'Année 2025 via le lien consultable dans le formulaire d'inscription au jeu concours.

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants respectant les conditions d'admissibilité et ayant voté pour le Marin de l'Année 2025. Aucune participation d'agents¹ ou de tiers² ne sera acceptée. Les participations incomplètes ne seront pas acceptées. Les participations ne seront acceptées que si elles respectent toutes les instructions de participation. Le participant ne peut soumettre qu'une seule participation à ce concours.

4. Utilisation des données : Le jeu-concours est organisé par l'intermédiaire de la solution tierce Woobox. En conséquence, sa mise en œuvre est effectuée conformément à la politique de confidentialité de cette plateforme. Les données personnelles collectées dans le cadre de la participation au jeu-concours sont exclusivement utilisées et conservées pour les besoins de l'organisation dudit jeu et ne feront l'objet d'aucune autre utilisation.

5. Dates : Le concours ouvre le jeudi 27 novembre 2025, à l'occasion de l'ouverture des votes du Marin de l'Année et se termine le dimanche 14 décembre 2025, à la clôture des votes.

6. Réception des inscriptions : L'organisateur ne peut être tenu responsable des pannes de réseau, d'ordinateur ou de logiciel de quelque nature que ce soit, qui peuvent restreindre ou retarder l'envoi ou la réception de l'inscription du participant. L'organisateur n'est pas

¹ Sont considérés comme agents toutes personnes physiques ou morales agissant pour le compte d'un participant, en son nom ou pour son compte, dans le cadre du présent jeu-concours.

² Sont considérées comme tiers toutes personnes physiques ou morales autres que le participant et les organisateurs du jeu-concours.

responsable des participations non reçues et/ou perdues. L'organisateur se réserve le droit (à son entière discrétion) de rejeter les inscriptions et de disqualifier les participants, notamment lorsque l'organisateur a des raisons de croire (i) qu'il y a eu violation des présentes conditions générales ou (ii) que le participant a entravé le bon déroulement du concours, notamment en manipulant les inscriptions ou les résultats, ou qu'il a fourni de fausses informations ou qu'il a agi de manière contraire à l'éthique.

7. **Prix** : Les détails du prix pour la participation à ce concours sont contenus dans l'annexe 1 des présentes conditions générales (le « **Prix** »). Tout ce qui n'est pas expressément mentionné à l'annexe 1 n'est pas inclus dans le prix. Le prix ne peut être attribué à une personne qui, pour quelque raison que ce soit, ne serait pas autorisée par la loi à acheter ou à utiliser le prix. Aucune compensation ne sera versée par l'organisateur si le gagnant n'est pas en mesure d'utiliser le prix comme prévu.

8. Le prix doit être réservé au plus tard le 28 février 2026 à 16h00 (heure française). Il incombe au gagnant de vérifier tous les détails de la réservation et de s'assurer que toutes les exigences en matière de visa et de passeport sont remplies et de souscrire sa propre assurance voyage. Pour éviter tout doute, l'intégralité des conditions de réservation de Sunsail s'appliquent au prix ; voir les [conditions de réservation](#) de Sunsail pour plus de détails. Le prix peut être soumis à des conditions supplémentaires imposées par l'organisateur, Sunsail, ou toute autre organisation dans le cadre de ce concours. Le gagnant et tous les membres de son équipage qui voyagent avec lui doivent prendre connaissance de ces conditions et s'y conformer pour pouvoir utiliser le prix.

9. Conformément aux conditions de réservation, si le gagnant du prix ou un membre de son groupe n'a pas l'expérience et les qualifications nécessaires pour manœuvrer le bateau, il sera obligatoire d'inclure un skipper dans la réservation. Le gagnant, ou au moins un des membres à bord avec le gagnant, est soumis aux exigences du CV de navigation de Sunsail. Une preuve des qualifications et de l'expérience sera demandée et le gagnant ne sera pas autorisé à utiliser le prix s'il ne fournit pas les informations ou les documents nécessaires demandés par l'organisateur avant la date de départ de la réservation.

10. Si le gagnant n'est pas en mesure de se conformer aux exigences du paragraphe 9 ci-dessus, la décision étant laissée à la seule discrétion de l'organisateur, la réservation devra comprendre un skipper et l'avitaillement du skipper.

11. Le gagnant n'est pas autorisé à vendre, transférer ou vendre aux enchères le prix à un tiers et aucune alternative ne sera proposée.

12. Le prix n'inclut aucun autre moyen de transport non mentionné dans l'annexe 1. Il est de la responsabilité du gagnant de se rendre au point d'embarquement/débarquement et d'en revenir. L'organisateur conseille vivement au gagnant de ne pas réserver de transport séparé tant que Sunsail n'a pas confirmé sa réservation. L'organisateur et Sunsail ne seront pas responsables des dispositions de transport que le gagnant réserve séparément et avant la confirmation de la réservation du séjour, et ne procéderont donc à aucun remboursement.

13. Le gagnant doit s'assurer que lui-même et les autres membres de son équipage détiennent des passeports valides pour voyager aux dates sélectionnées et que lui-même et les membres de son équipage ne sont soumis à aucune restriction pouvant affecter leur capacité à voyager. Si le gagnant a des besoins en matière d'accessibilité, il conviendra de prendre directement attache avec Sunsail, fournisseur du prix, dont les coordonnées sont les suivantes : sunsail.france@sunsail.com ; 04 28 77 02 79.

14. Sélection du gagnant : Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants respectant l'ensemble des conditions de participation et ayant voté pour le Marin de l'Année 2025.

15. Notification : Le tirage au sort du gagnant aura lieu entre le 16 décembre et le 20 décembre 2025 et sera réalisé par l'organisateur. Le gagnant sera informé au plus tard le 20 décembre 2025 des instructions sur la façon de réclamer son prix. L'exactitude de toute adresse électronique, adresse ou numéro de téléphone (le cas échéant) fourni est de la responsabilité du participant. Si un gagnant ne peut être contacté ou n'est pas en mesure d'accepter son prix, l'organisateur se réserve le droit de choisir un autre gagnant parmi les participations éligibles reçues. L'organisateur fera tous les efforts raisonnables pour contacter le gagnant. La confirmation du gagnant doit être reçue par l'organisateur avant 17 heures (heure française) le 07 janvier 2026. Si l'organisateur ne reçoit pas de confirmation du gagnant à ce moment-là, ou si le gagnant ou le gagnant remplaçant est injoignable ou inéligible ou refuse d'accepter le prix, ou si un gagnant remplaçant ne reconnaît pas le prix comme spécifié par l'organisateur, le gagnant ou le gagnant remplaçant perdra le prix et l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre participant éligible, choisi au hasard parmi les inscriptions restantes. L'organisateur n'a aucune responsabilité envers quiconque n'ayant pas répondu conformément aux présentes conditions générales.

16. Généralités : L'organisateur se réserve le droit de modifier le concours dans des circonstances exceptionnelles. Tous les participants acceptent de se conformer aux présentes conditions générales et l'organisateur se réserve le droit d'exclure des participants pour toute violation de ces conditions générales. La décision de l'organisateur est définitive et aucune correspondance ne sera échangée avec lui.

17. Sous réserve de son accord exprès, le gagnant autorise la FFVoile, en sa qualité d'organisateur du concours, ainsi que Sunsail, en sa qualité de fournisseur du prix, à utiliser ses photographies, son nom, son âge et sa ville de résidence dans le cadre de futures publications et actions publicitaires liées au concours. La FFVoile et Sunsail pourront également solliciter la participation du gagnant à certaines activités promotionnelles (telles qu'interviews, séances photos, captations audiovisuelles, etc.), sans que cette participation ne soit obligatoire.

Le gagnant accorde dans ce cadre à la FFVoile et à Sunsail, à titre gratuit, une licence non exclusive et mondiale leur permettant d'utiliser son image, sa voix, sa ressemblance et/ou son nom dans tout support de communication en lien avec la promotion du concours, pour une durée maximale de 4 années, sans qu'aucune rémunération complémentaire ne soit due.

Le gagnant conserve à tout moment la possibilité de retirer son consentement, conformément aux dispositions légales applicables en matière de protection des données personnelles. Le retrait du consentement n'affectera pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

18. L'organisateur se réserve le droit de modifier, de suspendre, d'annuler ou de mettre fin au concours pour quelque raison que ce soit, de prolonger ou de reprendre la période de participation, de modifier ou de retirer le prix à tout moment et sans préavis, et ce si un événement survient qui rend le concours lui-même ou l'attribution du prix impossible pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (y compris, mais sans s'y limiter, des raisons imprévisibles pour l'organisateur au moment de l'organisation du concours) ou s'il n'est pas possible de garantir que le concours peut se dérouler équitablement ou correctement pour des

raisons techniques, juridiques ou autres, et le participant accepte qu'aucune responsabilité n'incombe à l'organisateur à cet égard.

19. L'organisateur a organisé le concours de bonne foi mais, dans toute la mesure permise par la loi, n'accepte aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable des réclamations, coûts, pertes, dommages, dépenses ou responsabilités de quelque nature que ce soit (y compris, sans limitation, les dommages directs, indirects, consécutifs ou accessoires) découlant du concours ou en rapport avec celui-ci ou avec l'acceptation, la possession, l'utilisation ou tout autre aspect de tout prix attribué. La présente clause n'a pas pour effet d'altérer les droits légaux dont disposent les participants en leur qualité de consommateurs. Aucune disposition des présentes conditions générales ne limite ou n'exclut la responsabilité de Sunsail en cas de décès ou de préjudice corporel résultant de la négligence de Sunsail ou de tout dommage ou responsabilité encourue par le participant à la suite d'une fraude ou d'une déclaration frauduleuse de la part de Sunsail, ou de toute autre manière interdite par la loi.

20. Les présentes conditions générales sont régies par le droit français et l'organisateur et le participant se soumettent par la présente à la juridiction exclusive des tribunaux français.

Annexe 1 – Détails du prix

Prix

1.1 Le fournisseur du prix est la marque Sunsail.

1.2 Le prix est un bon d'achat de location de bateau réservé à la Méditerranée d'une valeur allant jusqu'à 5 000 €. Le départ peut être fait depuis Dubrovnik (Croatie), Marina Agana (Croatie) ou Leucade (Grèce). Le départ doit avoir lieu entre le 4 avril 2026 et le 17 mai 2026 où entre le 1^{er} et le 31 octobre 2026. Les départs ont lieu le samedi ou dimanche (selon la base de départ). Le prix ne peut être réservé pour un départ en dehors de cette période. La location de bateau ne s'applique que sur les monocoques de taille allant jusqu'à 40 pieds, et est sujette à disponibilité.

1.3 Le bon d'achat comprend la location du bateau, les taxes touristiques, ainsi que le carburant. Dans le cas où le gagnant du concours souhaiterait réserver une location de bateau d'un montant supérieur à cette limite de 5 000 €, le gagnant sera responsable de tous les coûts supplémentaires dépassant cette limite de 5 000 €. Si le gagnant effectue une réservation inférieure à la valeur de son bon d'achat de 5 000 €, la valeur restante du bon d'achat de 5 000 € sera perdue et Sunsail ne remboursera pas le solde ou le crédit supplémentaire et/ou les bons d'achat. La possibilité d'augmenter la réservation au-delà de ces 5 000 € est toujours soumise à la disponibilité et à l'accord écrit préalable de Sunsail. Aucune alternative financière ne sera proposée, le prix du jeu-concours n'est pas transférable et doit être utilisé uniquement par le gagnant désigné.

1.4 Le gagnant est responsable de l'organisation (et de la prise en charge des coûts) de tout élément du voyage qui n'est pas expressément décrit au paragraphe 1.3, ce qui comprend (sans limitation) : le rachat de franchise, l'ajout du skipper et son approvisionnement si nécessaire, le pourboire du skipper, l'avitaillement du bateau, les vols, les transferts, nuits d'hôtel ou autre frais associés.